

# DOSSIER DU PROJET

OVAM – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU SOL STAATSBAAN  
ZULTE



JANDENUL.COM

# Gestion documentaire

## Informations sur le document

Nom de l'entreprise	Jan De Nul - JDN		
Modèle de document	Report		
Langue	Dutch - nl		
Version du document	00	Révision complète	<input checked="" type="checkbox"/>
Titre du document	Dossier du Projet		
Sous-titre du document	OVAM – Travaux d'assainissement du sol Staatsbaan Zulte		
Code du projet	[BEZURE23.127] - 3633		
Département initiateur	QHSSE department		
Auteur	Anke Claes		

## Historique des révisions

Révision	Date	Description et endroit des modifications
00	31-Oct-2023	Version initiale

## Évaluation et approbation

Approuvé pour mise en œuvre au sein de Jan De Nul Group par	Date
Evert Blomme	15-Apr-2024

## Documents de référence

Référence	Titre
<b>Documents gérés par JDN</b>	
JDN.QF.17.02.n.10	Rapport d'audit interne
<b>Normes</b>	
Échelle de performance CO2	Manuel version 3.1
ISO 14064	

## Abréviations

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
PAS	Projet d'Assainissement du Sol
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
CO2PL	Échelle de performance CO <sub>2</sub>
ns	Niveau du sol
SA	Société anonyme
OVAM	Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij (Société publique flamande des déchets)

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
1.1	Détails du projet	4
1.2	Parties impliquées	4
<b>2</b>	<b>Description</b>	<b>5</b>
2.1	Identification des flux d'énergie et d'émissions	5
2.2	Empreinte CO <sub>2</sub> et tendances	6
2.2.1	Empreinte CO <sub>2</sub> de référence	6
2.2.2	Empreinte CO <sub>2</sub> réelle du projet	6
2.2.3	Comparaison entre le profil d'émission de l'entreprise et du projet	7
<b>3</b>	<b>Réduction</b>	<b>7</b>
3.1	Liste des mesures de réduction pour ce projet	7
<b>4</b>	<b>Transparence</b>	<b>8</b>
4.1	Interne	8
4.2	Externe	8

Le présent document est strictement confidentiel et la propriété de Jan De Nul Group. Toute copie, diffusion ou distribution non autorisée des informations qu'il contient constitue une violation de la politique et du droit de propriété de l'entreprise.

# 1 Introduction

L'objet de marché est la réalisation d'office de travaux d'assainissement du sol d'une partie de la parcelle 15 T2 à hauteur du terrain situé au 183 Staatsbaan à 9870 Zulte. Les travaux d'assainissement du sol décrits dans le cahier des charges concernent uniquement une partie de la parcelle 15 T2 à réaliser conformément au projet d'assainissement du sol "Premier projet d'assainissement du sol phasé, Partie centrale, OVAM et SANTERRA, Staatsbaan 183, 9870 Zulte" établi par Envirosoil SA le 1<sup>er</sup> février 2022 et déclaré conforme par l'OVAM le 17 avril 2022. Les bâtiments et revêtements de sol sur place seront démolis avant le début des travaux d'assainissement.

## 1.1 Détails du projet

Identification	
Description	Zulte - Staatsbaan 183 – Réalisation d'office travaux d'assainissement du sol parcelle 15 T2
Cahier des charges n°	BN220605
Maître d'ouvrage	Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij
Date de soumission	20 avril 2023
Date d'adjudication	12 juin 2023
Période de réalisation	Novembre 2023 – Décembre 2023
Valeur estimée hors TVA	-
Quel rôle CO2PL a-t-elle joué dans l'adjudication	<p>Dans son offre, le soumissionnaire a pu poursuivre un certain engagement à atteindre un niveau de CO2 donné. Ceci a produit une réduction de prix fictive. En appliquant cette remise fictive sur le prix offert, on obtient le prix d'évaluation, qui est évalué conformément au critère d'adjudication "Prix".</p> <p>Pour ce marché, le soumissionnaire a pu viser un des niveaux d'ambition suivants :</p> <p>Aucun – 0% / Niveau 1 – 2% / Niveau 3, 4, 5 – 6%</p> <p>Dans son offre, le soumissionnaire a pu poursuivre un certain engagement à atteindre un niveau de CO2 donné : niveau 3</p>

## 1.2 Parties impliquées

OVAM : maître d'ouvrage

Le maître d’ouvrage ou employeur avec lequel Envisan a conclu l’une ou l’autre forme de convention pour prester un service ou réaliser un projet.

Envisan : entrepreneur principal

L’entité qui est contractée par le maître d’ouvrage pour prester un service ou réaliser le projet.

Transporteurs : sous-traitants

Les entités contractées par l’entrepreneur principal pour effectuer les transports pour le projet.

## 2 Description

### 2.1 Identification des flux d’énergie et d’émissions

Liste des flux matériels d’énergie/émissions

#### Scope 1 (Consommation de carburant)

<b>Grues</b>	Caterpillar (325.01)
	Hitachi 135 (en location) mi-temps
<b>Génératrices</b>	Groupe électrogène 50 kVA (en location)
<b>Mazout</b>	3956 litres (26/10/2023)
	1676 litres (10/11/2023)
	2596 litres (4/12/2023)
	1821 litres (21/12/2023)
	= 10049 litres

#### Scope 2 (Consommation électrique, chaleur)


#### Scope 3

<b>Terrassement (tonnes.km ou litres de carburant)</b>	8300 tonnes
<b>Acheminement de terres</b>	7000 tonnes

Liste des flux d'énergie/émission exclus

Flux d'énergie	Motif
Électricité projet	Toute l'électricité est générée en interne à l'aide de génératrices pour la période couverte par le rapport.
Électricité consommée dans le département support (p.e. bureaux à Aalst)	Est comptabilisé au niveau de l'entreprise et compris dans les parties communes
Gaz naturel	Aucun gaz naturel dans le projet pour la période couverte par le rapport.
Gaz naturel consommé dans le département support (p.e. bureaux à Aalst)	Est comptabilisé au niveau de l'entreprise et compris dans les parties communes
Business Travel	Est comptabilisé au niveau de l'entreprise et compris dans les parties communes
Scope III - Béton	Aucun béton n'a été utilisé pour la période couverte par le rapport.
Scope III - Acier	Aucun acier n'a été utilisé pour la période couverte par le rapport.

## 2.2 Empreinte CO<sub>2</sub> et tendances

### 2.2.1 Empreinte CO<sub>2</sub> de référence

Aucune empreinte CO<sub>2</sub> de référence n'est disponible.

### 2.2.2 Empreinte CO<sub>2</sub> réelle du projet

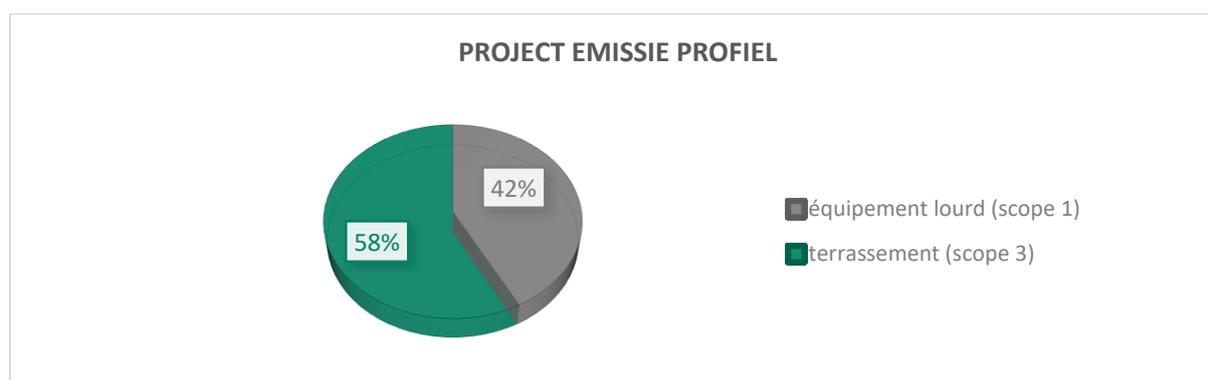


Figure 1: Empreinte CO<sub>2</sub> OVAM Zulte

Les principaux flux d'énergie du projet sont liés aux émissions de l'équipement terrestre lourd. 58% ou 24,82 tonnes de CO<sub>2e</sub> des émissions du projet tombent dans cette catégorie, scope 1. Aucun raccordement à l'électricité ou au gaz n'a été prévu, et le projet n'a donc pas d'émissions scope 2. Les émissions Scope 3 proviennent du terrassement, soit 33,7 tonnes d'émissions de CO<sub>2e</sub>

## 2.2.3 Comparaison entre le profil d'émission de l'entreprise et du projet

### 2.2.3.1 Profil d'émission de l'organisation

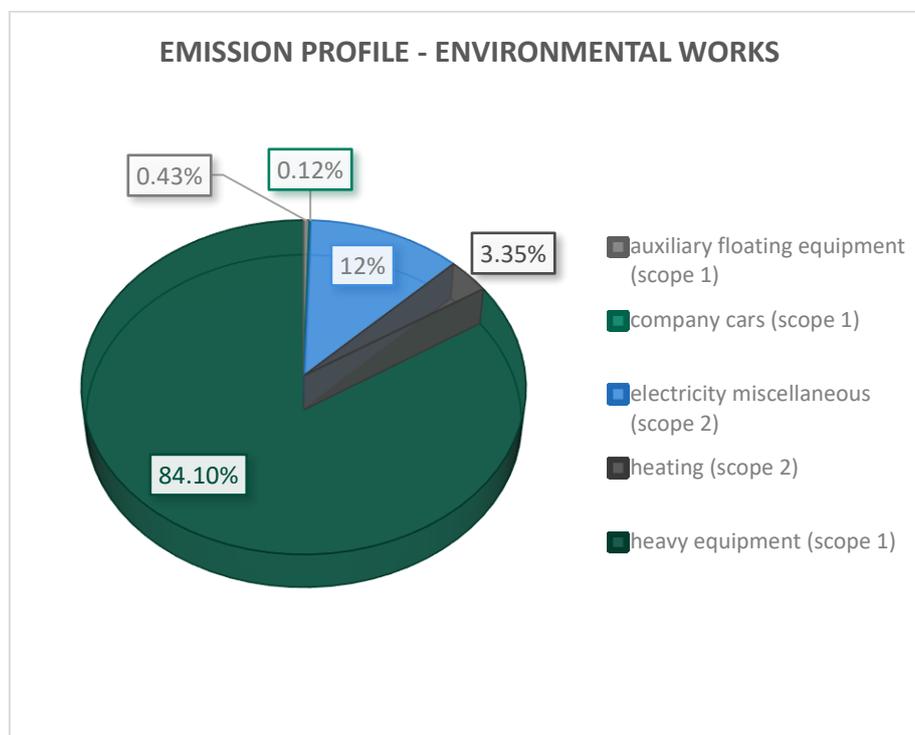


Figure 2 : profil d'émission travaux d'environnement

Le profil énergie/émissions du projet ne diverge pas beaucoup du profil au niveau de l'entreprise pour le département travaux environnementaux, qui est déterminé principalement par le déploiement d'équipement terrestre lourd.

## 3 Réduction

### 3.1 Liste des mesures de réduction pour ce projet

En raison de la courte durée et de la faible ampleur du projet, les possibilités de réduction sont limitées :

- Marche/arrêt des machines
- Norme Euro 6 pour camions et machines

## 4 Transparence

Pour la communication relative à la performance CO<sub>2</sub> pour l'ensemble du Benelux, veuillez vous référer au plan de communication global << CO2PL-Jan De Nul-3C2 –Communicatieplan>>.

Spécifiquement pour ce projet, il y a également une communication interne et externe relative à la performance CO<sub>2</sub>. La forme de communication, les parties prenantes, le responsable et les fréquences sont résumés dans le tableau ci-dessous.

### 4.1 Interne

Forme de communication	Parties prenantes	Responsable	Fréquence
Poster objectifs	Équipe de projet	Chef de projet/chef de chantier	Semestriel
Introduction du projet	Équipe de projet	Chef de projet/chef de chantier	Début de projet
Feedback en groupe de pilotage	Groupe de pilotage Envisan	Chef de projet	Mensuel

### 4.2 Externe

Forme de communication	Parties prenantes	Responsable	Fréquence
Rapport de projet annuel	Maître d'ouvrage	Chef de projet	Annuel
Publication de ces rapports de projet sur le site web de JDN	Parties prenantes intéressées	Energy & Emissions QHSSE Advisor	Semestriel*

\*Note : La fréquence semestrielle est maintenue tant qu'il y a des activités à rapporter. S'il n'y a pas d'activités au cours d'un semestre, il n'y a pas non plus de rapport.